



*Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs*

# Visite du chantier de la Base de Vaires le 10 mai 2016



A notre initiative, les associations dont l'AHZP ayant participé aux différentes phases du projet ont été invitées à une visite guidée pour constater l'avancement des travaux.



Première opération : s'équiper de bottes, gilets jaunes et casques.

Monsieur **Julien NEMETH** Maître d'Ouvrage Région Ile de France  
Unité Société nous accompagnait

Puis direction le parcours improvisé par  
**Sylvie REMY** Maître d'Ouvrage  
Délégué SAERP, **Raphaël  
LONGEPEE** Directeur des Travaux  
Octant et **Monsieur FOUX** de la  
Société DEMATHIEU et BARD

Les travaux ont débuté en janvier 2016 et progressent rapidement sur 3 pôles.  
Certains bâtiments sont déjà sortis de terre et devraient être livrés fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.



Pole 1 : Fédération Aviron et Canoë/Kayak      Pole 2 : Hébergement, Formation  
Pole 3 : Loisirs Activités Nautiques

La réalisation de la tour d'arrivée eau plate et de sa passerelle d'accès sera entreprise au cours du deuxième semestre 2016.



De par son emplacement à l'extrémité du lac de Champfleuri, le chantier a un fort engagement environnemental ciblé suivant plusieurs axes. De ce fait la région y contribue partiellement dans le cadre de son enveloppe « emprunt vert » qui, en contre partie, oblige au respect de conditions environnementales tant pour le chantier que pour la réalisation et le fonctionnement des infrastructures.

Cette enveloppe est de 600 millions d'euros pour toute la région Île-de-France.

Le financement des travaux d'un montant prévisionnel de 75M€ est financé à 80% par la région Ile de France et 20% par l'état (au travers du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et du Centre National du Développement du Sport).

#### Différentes étapes :

Décembre 2015 -> janvier 2016 => Installation du chantier

Février 2016 -> mars 2018 => Travaux

Printemps 2018 => Livraison de l'équipement et mise en service



Vue du pôle 2 qui enjambera la rivière d'eau vive

Le chantier, géré par une charte « chantier propre », est réalisé par l'entreprise Demathieu et Bard, assistée d'un bureau d'étude environnemental pour la gestion des terres dites "impactées". Le mouvement des terres du chantier est excédentaire, la majeure partie des matériaux devant être évacuée. Il est à noter qu'aucun matériau pollué, par hydrocarbure ou autre n'a été mis en évidence lors des reconnaissances préalables et les suivis effectués régulièrement depuis le début du chantier.

Plus de 110 personnes travaillent sur le site dont une vingtaine de poste en insertion.

Les terres terrassées de l'ordre de 204 565 m<sup>3</sup>, hors terre végétale, seront évacuées ou stockées sur place pour réutilisation. Elles sont stockées provisoirement suivant 4 catégories, de la plus impactée à une catégorie neutre :

#### Catégorie 1 :

6,4% de l'ordre de 13 150 m<sup>3</sup>: terres odorantes, noires dites impactées. Ces terres contiennent essentiellement d'anciens végétaux encore en phase de décomposition non avancé du fait de leur enfouissement non oxygéné. Elles se situent essentiellement sous les anciennes digues des bassins de décantation de la carrière. Ces matériaux qui nécessitent une certaine évolution à l'air libre sont stockés sur place sur faible épaisseur, 0,80 m, avec aération par malaxage pendant la durée du chantier. Ils resteront par la suite sur place sous 0,30 m de terre végétale.



#### Catégorie 2 :

15,4% environ 31 485 m<sup>3</sup>: terres grisâtres proche de la catégorie 1, mais moins impactées, la matière organique y ayant déjà évolué.

Comme ceux de la catégorie 1, ces matériaux restent sur place. Ils serviront au remblaiement prévu autour des bâtiments en vue de leur intégration paysagère avec recouvrement de 0,30 m de terre végétale. Les bâtiments de deux étages, seront quasiment enterrés avec passage piétonnier sur le toit.

### Catégorie 3 :

6,3% environ 13 600 m<sup>3</sup>: terres contenant des matériaux résidus des activités humaines, briques, plastiques, métal, béton, ... Ces matériaux seront réutilisés sur place, après criblage et nettoyage, autour des bâtiments comme la catégorie 2 recouverts de 0,30 m de terre végétale.



### Catégorie 4 :

71,9% soit 146 930 m<sup>3</sup> aucun impact, réutilisable directement en l'état.

Ces matériaux, ne peuvent pas être gardés en vue d'une réutilisation sur place, En effet, étant donné la place disponible limitée, l'excédent de matériau et la nécessité de conserver sur place les trois autres catégories pour leur traitement, la catégorie 4 est évacuée.

De par sa quantité et également sa qualité, le choix de la catégorie 4 pour les terres à évacuer est également économique. En effet, il est plus simple et rentable d'évacuer les matériaux directement valorisables. Les autres, restent sur place et sont traités le temps des travaux pour leur utilisation, leur évacuation en l'état ayant un coût.

L'intégration environnementale des constructions privilégie quatre cibles :



- 1/ Les bâtiments sont intégrés dans leur environnement, faible hauteur, quasiment enterrés, avec passage aménagé sur les toits.
- 2/ Les surfaces imperméabilisées sont réduites au minimum, l'infiltration des eaux pluviales étant privilégiée. En cas d'orage, des noues sont aménagées pour le stockage, et faciliter l'infiltration des eaux.
- 3/ Panneaux solaires couvrant 50% des besoins en énergie et géothermie superficielle (forage à - 60 m) couvrant l'ensemble des besoins d'eau chaude sanitaire.
- 4/ Utilisation de matériaux à faible émission nocive pour l'environnement, sur place bien sûr, mais surtout lors de leur fabrication.



Gestion écologique du chantier, mares et lac respectés reflète des demandes des associations.

Relevé et bilan des consommations énergétiques du chantier.

Tri des déchets et leur réduction minimale à la source, en privilégiant par exemple les fournitures sans emballage.

Le Pôle 1 qui hébergera la Fédération Aviron et Canoë/Kayak



Autre vue du pôle 1 (Fédération Aviron et Canoë/Kayak)



La rivière d'eau vive d'entraînement / initiation avec au fond, le pôle 3  
(Loisirs Activités Nautiques)



La rivière d'eau vive entrainement /  
initiation et son exutoire dans le lac...

Ici les deux mares à batraciens  
reconstituées et semble-t-il déjà utilisées  
par quelques grenouilles...





Nettoyage obligatoire des camions avant de quitter le site (charte « chantier propre » oblige...)



Un petit trait d'humour pour terminer cette visite:

*"Au cas où les ouvriers du chantier seraient tentés de boire l'eau du lac..."*

(Et pourtant cette eau est considérée par le SAGE de bonne à très bonne qualité...)

L'objectif de cette présentation était de :

- Nous montrer les phases opérationnelles permettant d'obtenir le label Chantier Propre.
- D'affirmer une volonté de transparence vis-à-vis des associations riveraines et autres.

Les remarques que nous avons formulées lors de l'enquête publique concernant le respect de la loi sur l'eau semblent avoir été suivies d'effets, la majeure partie des terres enlevées étant évacuées hors du site.

D'un point de vue inondabilité, il semble surprenant que de tels bâtiments s'implantent à proximité de nos habitations alors que, sous couvert du Plan des Surfaces Submersibles nous sommes interdits de toute construction.

La raison en est simple, situé à un niveau NGF d'environ 42,2m, le sol sur lequel s'effectuent les travaux se trouve au dessus de la cote NGF 40,97 soit 1,23m au dessus du niveau de submersion défini par la DDE pour cette zone.

Mais pourquoi un tel niveau dans une zone d'alluvions de la Marne ? Les travaux de réalisation de la base de loisirs, en fin des années 1980 ont vu d'importants apports de remblais afin que le nouveau site ne soit pas inondable. C'était, il est vrai, avant le 07 juillet 1994 date du décret d'application d'un texte de loi datant de 1934/37 exhumée suite aux inondations de Vaison la Romaine, nous imposant alors le PSS.

Néanmoins, c'est une surface d'environ 22,5 ha de zone d'expansion des crues qui aura disparu à cette époque.

**Textes et photos en partie empruntés, avec son autorisation, à l'association « Le Marneux », présente le 10 mai..**